IMAGO

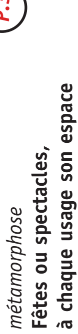
La publication trimestrielle du CAUE 49, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Maine-et-Loire

SOMMAIRE

P.2 *métamorphose*
Fêtes ou spectacles, à chaque usage son espace



P.3 *échos*
Un 18 juin 2004 singulier et festif « Extraits »… en Pays du Layon



P.4 *porte-voix*
Le théâtre, côté cour, côté jardin

P.6 *mode d'emploi*
Le théâtre, espace d'art et d'accueil

P.8 *découverte*
Hyvää päivää Suomi !

Les lieux du spectacle

La culture est de plus en plus présente dans les politiques d'équipement menées par les élus, que cela soit en milieu urbain ou rural. Les grands projets de théâtres, d'auditoriums ou de grandes salles de spectacles sont nombreux et font références mais notre territoire est également maillé par nombre de petits équipements qui viennent irriguer les campagnes et répondre aux besoins d'ouverture culturelle ressentie par tous nos concitoyens. Un équipement culturel, un lieu dédié à l'art vivant, une salle de spectacle, quelle que soit son échelle, n'est jamais un équipement banal. Bâtiment public, il répond à un programme spécifique nécessitant des choix difficiles. Imago s'est penché sur ce sujet tant sont nombreuses les demandes relatives à ces problématiques.

Christian GAUDIN

Anjou

n° 26
Juillet 2004

Fêtes ou spectacles
à chaque usage son espace

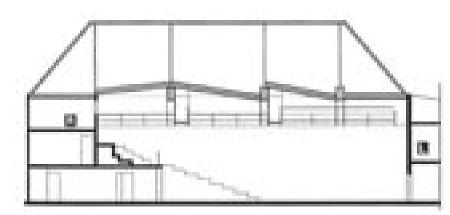
Si l'on excepte de très rares créations entreprises par de grandes collectivités comme c'est le cas pour le futur théâtre du Front de Maine et l'Espace Saint-Louis à Cholet où les mutations seront avant tout urbaines, l'émergence de nouveaux lieux scéniques s'est fréquemment opérée par de saisissants détournements de situation.
D'anciens abattoirs se sont ainsi vus transformés en salle pour les musiques amplifiées et en salle de répétition et de création théâtrale (Chabada et atelier Jean Dasté à Angers), une ancienne mairie et ses ateliers municipaux accueillent aujourd'hui un centre culturel et sa salle aux multiples facettes (Jardin de Verre à Cholet), une ancienne manufacture d'allumettes est en partie occupée par un petit théâtre (L'Avant-Scène à Trélazé).
La liste n'est pas exhaustive qui montre l'heureuse convergence entre l'opportunité d'édifices momentanément désaffectés et la satisfaction des aspirations du spectacle vivant.



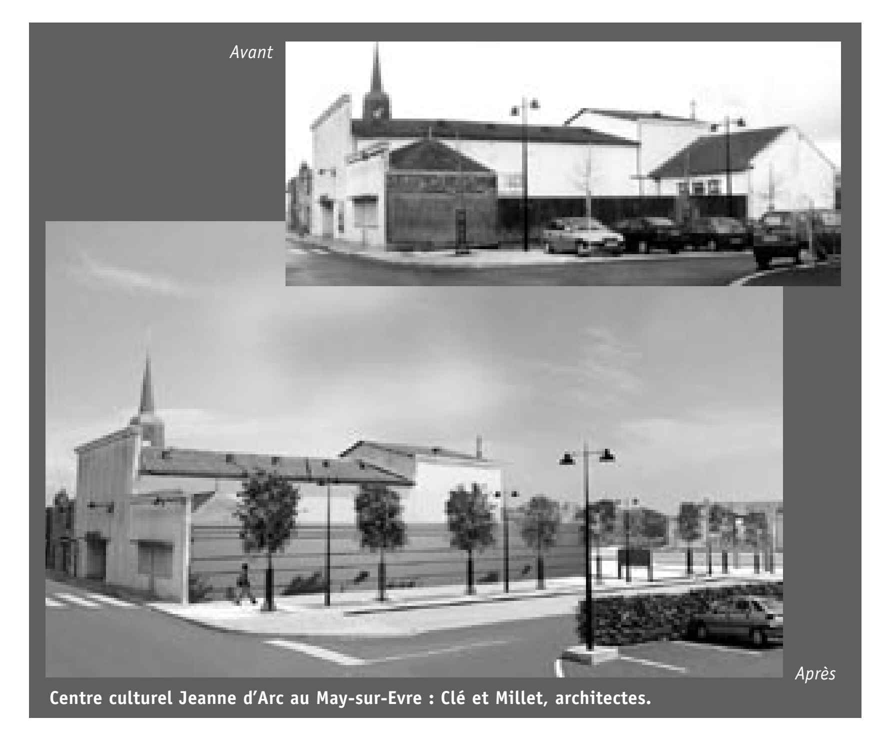
Théâtre Le Quai à Angers, Architecture Studio, architectes.

Moins spectaculaires mais peut-être plus réjouissantes encore sont les métamorphoses de lieux tombés en désuétude ou dans la confusion des genres et qui retrouvent aujourd'hui leur vocation originelle. La salle Chevalier à Doué-la-Fontaine et le projet de réhabilitation de la salle Jeanne d'Arc au May-sur-Evre, parmi d'autres, illustrent bien une nette évolution des besoins de la population en matière d'équipements culturels spécialisés.

C'est aussi une métamorphose des esprits dont il s'agit car, si la demande des collectivités est toujours aussi forte en matière d'équipements dits « de loisirs », la définition de ceux-ci intègre de mieux en mieux la distinction entre activités festives et lieux d'expression culturelle.
Le mythe de la polyvalence à moindres frais tend à disparaître pour considérer le spectateur et l'artiste avec autant d'attentions que le convive du banquet et le danseur du samedi soir. Sans qu'il s'agisse d'une simple pirouette sémantique, la salle polyvalente fait place à l'espace réellement multifonctionnel.



Le "Jardin de verre" à Cholet, Dubois et Jeanneau, architectes.



Centre culturel Jeanne d'Arc au May-sur-Evre : Clé et Millet, architectes.

Il n'y a rien ici de contradictoire avec le besoin de spécialisation des espaces. Toutes les collectivités n'ont pas l'opportunité ou les capacités financières de disposer de lieux spécialisés. Il est pourtant remarquable de constater le déploiement sur le territoire départemental d'équipements prenant réellement en compte les exigences d'une diffusion culturelle de qualité.
Montreuil-Bellay, Saint-Martin-du-Fouilloux, Pellouailles-les-Vignes… comme les nombreux programmes en cours sont les témoins de mutations qui s'annoncent durables et dont la qualité de l'expression architecturale est révélatrice du besoin de reconnaissance et d'identification de ces nouveaux lieux scéniques. ■

Expositions

Niki de Saint Phalle (1930-2002) à Angers - La première exposition temporaire de l'artiste de réputation internationale sera inaugurée à l'occasion de la réouverture du Musée des Beaux-Arts (après cinq ans de travaux) du 17 juin au 19 septembre 2004, 14 rue du Musée à Angers - Renseignements : 02 41 05 38 37- www.angers.fr • ***Serge Poliakoff -*** « … La peinture de Serge Poliakoff propose une version totalement singulière de l'abstraction – dont la pérennité est désormais garantie. » Exposition jusqu'au 29 août 2004 aux anciennes écuries des ardoisières, rue Ferdinand Vest à Trélazé - Renseignements : 02 41 33 74 66 • ***Jardin de robes -*** « … Eva Demarelatrous artiste du Nord de l'Allemagne installée en Vendée crée des sculptures-vêtements… ». Ses sculptures poétiques animeront le jardin du Musée du Textile de Cholet, du 12 juin au 19 septembre, rue du Docteur Roux - Renseignements : 02 41 75 25 40 • ***Festival des « Petites Machines à Habiter » -*** 100 projets d'habitat léger de loisirs du 14 juin au 14 juillet 2004, église de l'Abbaye de l'Epau - Renseignements : CAUE de la Sarthe : 02 43 72 35 31 - www.caue-sarthe.com • ***Quatorze opérations d'urbanisme rennaises*** présentées au Centre d'information sur l'urbanisme (CIU) permettant de mettre en œuvre les objectifs du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable), jusqu'au 11 septembre 2004, 14 rue Le Bastard à Rennes - Renseignements : 02 99 78 33 72 • ***Nouveaux albums des jeunes architectes 2003/2004 -*** Exposition du 23 juin au 8 août 2004 à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine - Palais de la Porte Dorée, 293 Avenue Daumesnil à Paris XIIe - Renseignements : 01 58 51 52 85 - www.citechaillot.org • ***Le Paris des maisons, objets trouvés -*** Présentation de 12 000 maisons parisiennes, (photos, maquettes, films, interviews d'architectes etc.) au Pavillon de l'Arsenal, 21 boulevard Morland - 75004 Paris - Renseignements : 01 42 76 33 97 - www.pavillon-arsenal.com

Colloques/salons/autres manifestations

1ers Etats généraux du bois dans la construction - Centre des Congrès d'Angers, le 30 septembre 2004 - www.egboisconstruction.com • ***Les Salons d'Automne*** (Habitat, Immobilier et Maison Bois) - 6e Salon Maison Bois, le rendez-vous national de la construction bois et du bois dans la maison, du 1er au 4 octobre 2004, Parc des expositions à Angers - www.salon-maison-bois.com • ***Végétal et médiations culturelles -*** Colloque national sur les différentes formes de médiations culturelles à partir des jardins, collections botaniques, musées, paysages… Angers, les 26 et 27 octobre 2004 - Renseignements : Terre des Sciences 02 41 72 14 21 - www.terre-des-sciences.org/colloque • ***Le Chaos apprivoisé -*** C'est le thème du 13e Festival International des Jardins de Chaumont-sur-Loire, jusqu'au 17 octobre 2004. Une invitation à une promenade à travers 30 nouveaux jardins extraordinaires - Renseignements : 02 54 20 99 22 - www.chaumont-jardins.com • ***Archilab 2004*** - Sixième rencontres internationales d'architecture d'Orléans, du 16 octobre au 31 décembre 2004 - Renseignements : 02 38 53 06 16 88, rue du Colombier - 45000 Orléans - christelle@archilab.org

Internet

Le premier guichet unique des aides à l'habitat en ligne - Le réseau Habitat & Développement, l'ANIL et l'ANAH ont mis en ligne l'intégralité des aides pour acquérir, construire ou améliorer un logement. www.habitat-developpement.tm.fr

Livres

Les derniers livres arrivés à la Doc
• *Imagin'aires de Jeux* • *Code du patrimoine*

Un 18 juin 2004
singulier et festif

Jour singulier que ce 18 juin 2004 pour le CAUE de Maine-et-Loire. Assemblée générale avec renouvellement du Conseil d'administration et du bureau, « pose de la première pierre » de la réhabilitation de l'Ancienne École d'Aviation d'Angers-Avrillé et vingt-cinquième anniversaire. Trois occasions de dresser le bilan et de penser l'avenir. Plus de cent membres de l'association se sont réunis dans les beaux locaux de la Chambre d'agriculture. Christian GAUDIN a été reconduit pour trois ans à la Présidence du CAUE par un Conseil d'administration renouvelé, Brigitte REY, maire de Bouzillé étant promue au poste de vice-présidente, Jean-Luc DAVY et Jacques ZEIMERT étant confirmés dans leurs missions de trésorier et de secrétaire. Sur le chantier de la MATP, après qu'aient été dévoilé le kakémono inaugural et scellé le parchemin paraphé par tous les partenaires du projet, Christian GAUDIN, Christophe BÉCHU, président du Conseil général et Michel CADOT, préfet, ont manifesté leur foi en un projet qui anime depuis quatre ans toute l'équipe du CAUE. ■



Lancement des travaux de la MATP.
Beaucoup d'émotions, à 18 heures 45 le vendredi 18 juin alors que la banderole annonçant l'ouverture du chantier de la Maison de l'Architecture, des Territoires et du Paysage est dévoilée.

L'Architecture est une expression de la culture…

« Extraits »…
en Pays du Layon

L'année 2001 avait connu l'expérimentation, en cinq lieux de notre département, de la mise en relation entre un artiste, un paysage et une économie. « Extraits, cinq lieux investis », avait ainsi mis en valeur le paysage du vignoble (déjà) au Clos Cristal avec Jacques VIEILLE, à Beaulieu-sur-Layon avec Erik DIETMANN, celui lié à l'exploitation de la terre aux Rairies avec Johann CRETEN, à Saint-Georges-des-Gardes avec Chantal MÉLIA et François LORIOT et sur le site ardoisier de Trélazé enfin, avec François DALLEGRET et sa Porte lumière. Après trois ans d'interrogations sur une manifestation qu'on espérait biennale, le CAUE propose de renouveler cette mise en relation productive en s'appuyant sur l'expérience et le dynamisme du Pays, celui du Layon. Sous cette maîtrise d'ouvrage, dès l'automne 2004, deux résidences d'artistes photographes devraient inaugurer cette deuxième campagne en profitant des vendanges. Au printemps 2005, plusieurs interventions artistiques iront dans le sens de la valorisation des coteaux et de ce paysage exceptionnel de la « faille du Layon ». Angers et Saumur pourraient être les caisses de résonnance de cette édition en proposant des expositions thématiquement cohérentes. ■

Le théâtre, côté cour, côté jardin



Patrick PELLOQUET, directeur du théâtre régional des Pays de la Loire, souligne l'importance d'une architecture adaptée aux exigences des pratiques théâtrales.

Imago < Quelles sont les missions du TRPL ?

Patrick PELLOQUET < Ses missions sont multiples. La mission principale est la création et la diffusion de spectacles. Le TRPL a également une mission d'encadrement technique pour les compagnies régionales sur certaines manifestations comme le Festival d'Avignon ou les représentations données à l'auditorium Saint-Germain à Paris. Le TRPL s'engage aussi à sensibiliser les publics, les spectateurs, jeunes ou adultes ainsi que les professionnels.
Enfin il assure une mission de conseil administratif (relations avec les collectivités, comptabilité) et technique. Outre ses compétences, le TRPL met à disposition ses locaux, atelier de construction de décor, atelier de costumes, et son matériel.

I < Avant d'évoquer les lieux de diffusion, évoquons rapidement vos propres locaux qui représentent un peu l'envers du décor d'une salle de spectacle.

PP < Afin d'accueillir le TRPL, nous avions demandé des locaux appropriés à la ville de Cholet en formulant certaines exigences comme une facilité d'accès pour les camions et des grands volumes pour les décors. La ville nous a proposé cette ancienne usine textile. Cet aspect industriel me plaît beaucoup. En effet, les gens oublient très souvent cet aspect de l'activité théâtrale qui s'apparente à une entreprise. Nous sommes installés ici depuis 2001, et ces lieux nous conviennent très bien.

I < Dans le cadre de votre mission de conseil, êtes-vous associé à l'élaboration de programme pour la construction de salles de spectacles ?

PP < Il faut tout d'abord souligner que les communes engagent très souvent des travaux sur leurs équipements pour répondre aux normes sécuritaires. Ce problème de responsabilité de la commune (et du maire) ouvre ensuite sur une réflexion plus globale.
Quant au recours à nos services, il se fait très souvent lorsque le projet est déjà entamé. Hormis le cas exceptionnel du théâtre de Château-Gontier pour lequel nous avons rédigé le cahier des charges, nous ne participons pas aux réflexions préalables à la construction de salles de spectacles ; et nous le déplorons.
Les communes nous appellent bien souvent pour des renseignements concernant l'utilisation, la programmation culturelle, à cette occasion, elles abordent des questions plus techniques. Nous sommes bien conscients que dans la plupart des cas, les élus sont face à une double contrainte, la préexistence d'un lieu d'une part et une volonté de polyvalence, très légitime, d'autre part. En effet, une salle de spectacles représente un investissement lourd pour une utilisation courte dans le temps.
Nous attirons leur attention sur le fait qu'une salle n'est pas qu'un objet architectural mais un équipement qu'il faut faire vivre. Il faut donc prévoir un budget de programmation culturelle, une équipe technique - une seule personne peut suffire - pour l'évacuation du public, l'utilisation du matériel etc. Nous leur conseillons donc de prévoir, en plus du budget d'investissement, un coût de fonctionnement ainsi que l'évolution de leur outil.

I < Avez-vous été impliqué dans le projet de l'Espace Saint-Louis ?

PP < Nous n'avons pas été consultés pour le nouveau théâtre de Cholet car le TRPL n'était pas encore installé à Cholet lors de l'élaboration du projet. Mais l'équipe de travail connaît les problèmes de l'actuel théâtre municipal ; il faut savoir tirer bénéfice des imperfections des lieux existants. Si le théâtre est de la même qualité que l'école nationale de musique, de danse et d'art dramatique, nous disposerons d'un outil formidable.

I < Dans quelle mesure l'architecture d'un lieu influe-t-elle sur la mise en scène ?

PP < La décentralisation de spectacles est l'une des autres missions du TRPL. Lorsque l'on crée un décor, on envisage deux ou trois formats différents afin de s'adapter aux salles que l'on investit. L'objectif étant bien évidemment de conserver l'image artistique du spectacle. Notre lieu de référence est le théâtre municipal de Cholet avec pour dimensions une ouverture de scène moyenne de 9-10 m, une profondeur de 7 m et une hauteur de 4-6 m. A partir de ces dimensions, on imagine le spectacle avec des scènes plus petites, des plans d'éclairage et des temps de montage différents. Pour la période 2001-2003, nous avons donné 198 représentations avec 4 spectacles sur 81 sites. Il est bien évident que tous les spectacles ne pourront pas être donnés dans toutes les salles. Les exigences ne sont pas nécessairement les mêmes lorsque l'on aborde le répertoire classique ou les auteurs contemporains, de même il y a les grandes et les petites formes.



Théâtre de Château-Gontier, Fabre-Speller, architectes.

I < Constatez-vous une amélioration dans les programmes de salles de spectacles actuelles ? Que pensez-vous de la polyvalence ?

PP < Tout dépend de la jauge de la salle. C'est très différent sur les petits lieux. Il faut aussi reconnaître que la polyvalence actuelle n'a plus rien à voir avec celle que l'on rencontrait il y a 15 ans. A cette époque on n'hésitait pas à construire un lieu destiné tant au théâtre qu'au sport. Heureusement ce n'est plus le cas aujourd'hui.

L'amélioration constatée est en partie liée au mode de financement ; la Région, la DRAC, l'Etat, participent financièrement mais en contrepartie de certaines exigences concernant le programme. D'ailleurs certaines régions imposent la présence d'un scénographe dans l'équipe de réflexion, c'est le cas en Champagne-Ardennes.
Malheureusement les élus craignent d'associer un scénographe au groupe de réflexion de peur que le budget n'enfle. Or plus il y a de conseil en amont, et plus il y a d'économies au final. ■

Roger MASSÉ, adjoint à la culture de la mairie de Cholet et délégué à la culture de la Communauté d'agglomération du Choletais, dans le cadre d'une répartition des compétences originales entre ces deux collectivités, rappelle la vitalité culturelle de la région choletaise.

Imago < Quelle est la politique de la ville de Cholet en matière d'équipements culturels ?

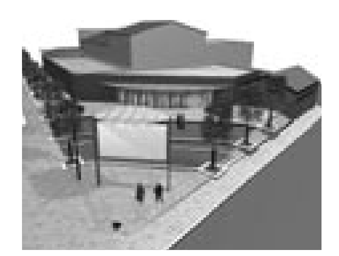
Roger MASSÉ < Cette politique est indissociable de la politique des grands projets de la communauté d'agglomération. On entre de plain-pied dans le paradoxe, en effet la communauté d'agglomération du Choletais ne s'est dotée ni de compétences culturelles ni de compétences sportives qu'elle préfère laisser aux municipalités. En revanche les équipements structurants de son territoire sont désormais pris en charge par la communauté d'agglomération. Ainsi l'Espace Saint-Louis dans sa première tranche (l'école de danse, d'art dramatique, de musique et les équipements pour la formation initiale) a été porté et financé par la ville de Cholet ; à peine était-il terminé qu'il était confié à la communauté d'agglomération. La compétence culturelle stricto sensu de la CAC aujourd'hui se limite donc à ce grand équipement dans sa première tranche. En effet la deuxième tranche (un espace de diffusion pour la danse, la musique et l'art dramatique) est en projet, cette dernière sera entièrement pilotée par la CAC. Il s'agit de son plus gros projet pour 2007-2008.

I < Comment s'élabore le programme d'un tel équipement ? Une concertation avec les spectateurs, les artistes etc. est-elle organisée ?

RM < La ville de Cholet a d'abord engagé une réflexion sur la nouvelle école de musique (partie la plus urgente) avec les professeurs, puis dans un second temps seulement sur le théâtre. La population a été consultée, puis la ville a eu recours à un cabinet professionnel pour finaliser le programme sur lequel plusieurs architectes ont planché.
Quant au programme concernant plus spécifiquement le théâtre, les questions techniques trouvaient quelques réponses dans les remarques et souhaits émis par les artistes, metteurs en scène et techniciens qui fréquentent nos scènes. On a compris dans notre vieux théâtre les problèmes que pose une scène qui n'est pas adaptée. Nous avons également travaillé avec le Ministère de la Culture pour établir le programme qui est actuellement en cours de finalisation.

I < Plusieurs projets d'équipements culturels, à des stades d'avancement divers, sont actuellement en cours d'études, à La Tessoualle, La Romagne, Le May-sur-Evre, La Séguinière etc., quelles sont les particularités de ces divers programmes. S'agit-il de projets de salles polyvalentes ? Que pensez-vous de cette polyvalence ?

RM < Dans la Communauté d'agglomération se profilent d'autres projets de salles portés par les communes. La CAC n'a aucun rôle décideur sur les projets cités, même si elle participe aux réflexions. L'objectif est de prendre en compte les équipements existants et les projets des autres communes pour penser une structuration cohérente de la communauté d'agglomération. Il faut en effet éviter d'entrer en concurrence ; il faut au contraire rechercher la complémentarité. Le projet du May-sur-Evre, la réhabilitation de l'ancienne salle Jeanne d'Arc, est le plus avancé. Cette commune qui a adopté une approche globale, attend bien évidemment des retombées de la vie culturelle de Cholet pour dynamiser sa propre activité. Cette dynamique est en train de se créer.



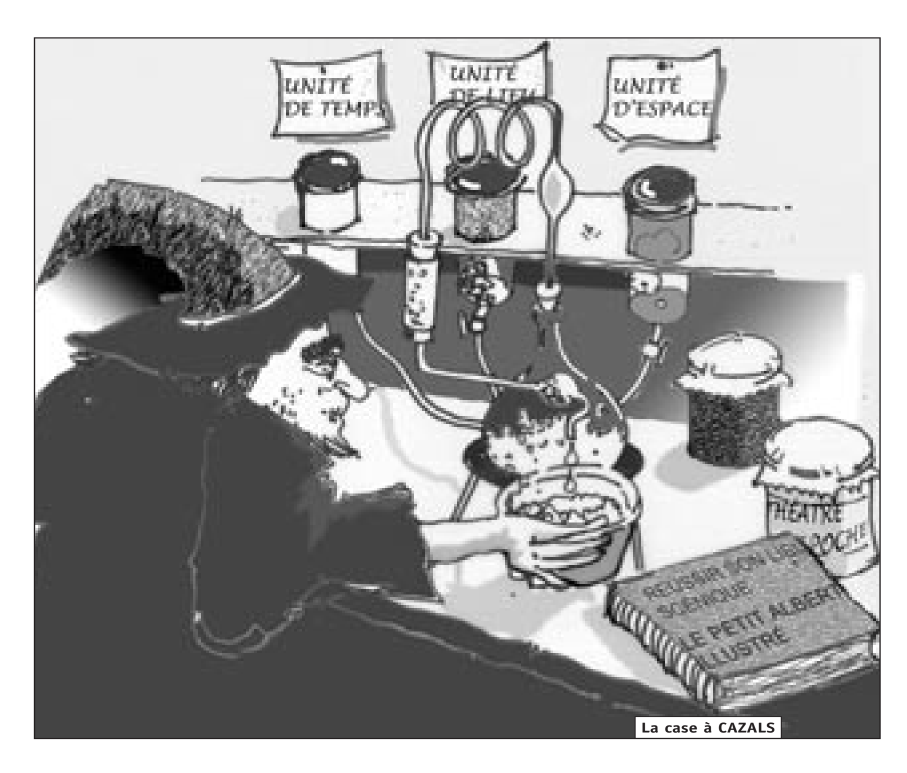
Centre culturel Jeanne d'Arc au May-sur-Evre : Clé et Millet, architectes

Quant à la polyvalence, il n'est pas scandaleux d'imaginer une polyvalence musique, danse, théâtre. En revanche, je suis farouchement opposé au mélange, au-delà de ces usages. Les caractéristiques techniques telles que la hauteur et la largeur de la scène, les équipements lumière, l'acoustique etc. dépendent des spectacles donnés. Vouloir concilier théâtre et cinéma est un contresens, de même transformer une salle de spectacle en salle de banquets ou de congrès est inconcevable. Les exemples existants sont de véritables échecs.

I < Les lieux consacrés aux musiques actuelles sont très souvent insuffisants ; existe-t-il des projets à Cholet ou dans l'agglomération pour pallier ce manque ?

RM < Soyons clairs, nous ne voulons pas construire une salle dans laquelle n'importe qui viendrait faire n'importe quoi. Nous avons le souci de développer les musiques actuelles, mais de façon très contrôlée, dans un cadre scolaire. En effet à la rentrée 2005, l'Ecole de musique ouvrira des ateliers, il y a aura des studios de répétition et d'enregistrement. On commence par l'apprentissage, la question des lieux de diffusion sera abordée plus tard. D'autant qu'il n'y a pas urgence, les festivals actuels satisfont le public. ■

L'intégralité des interviews de Patrick PELLOQUET et de Roger MASSÉ est disponible sur simple demande au CAUE.

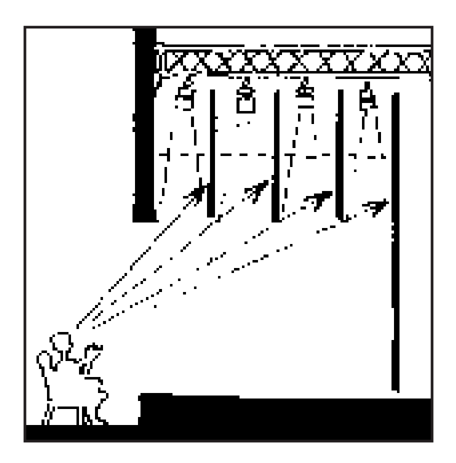


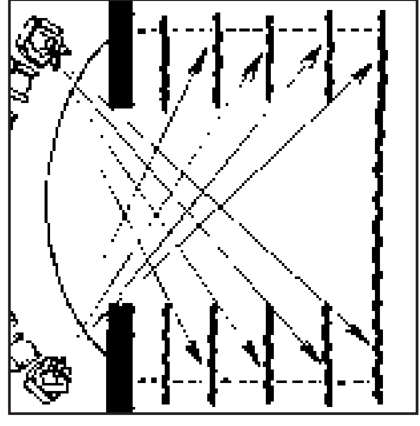
La case à CAZALS

Le théâtre
espace d'art et d'accueil

L'architecture d'un théâtre doit répondre au fonctionnement d'un bâtiment à un double usage : l'accueil des spectacles et l'accueil des publics qui viennent y assister. Dans cette même enveloppe, d'un côté sont installés la scène et les espaces scéniques (loges, locaux de stockage, atelier, bureaux), de l'autre côté se situent la salle et ses gradins, mais aussi les espaces destinés aux circulations et aux moments conviviaux (hall, foyer, bar, vestiaires, toilettes, salle d'exposition).

Ce bâtiment répond à des fonctions complexes et complémentaires. La capacité de mettre en œuvre les moyens techniques adaptés à l'accueil de tout type de spectacles (théâtre, danse, musique) permet l'installation des décors et des appareils d'éclairage, mais aussi une sonorisation et un déroulement du spectacle dans les meilleures conditions. Cela implique une obscurité complète et une bonne configuration du rapport entre la scène et la salle notamment en ce qui concerne les dimensions. Le public de son côté sera installé confortablement, disposant d'une bonne visibilité (pente et angles de vue) et d'une acoustique satisfaisante. Les modalités de chauffage et de climatisation de l'ensemble du bâtiment (et leur fonctionnement silencieux) contribuent à renforcer le confort et la qualité de l'écoute.
Seul espace technique dans la salle, la régie reste un lieu essentiel pour le bon déroulement de toutes les manifestations et fait l'objet d'attentions particulières (accès, volume, équipements et réseaux).





Le rôle défini dans la loi pour la maîtrise d'ouvrage publique permet de prévoir les points essentiels de la démarche relative à la réalisation d'un équipement de cette complexité. L'opportunité et la faisabilité d'un tel projet doivent être à tout instant au cœur des procédures engagées.
La nature des spectacles, leur nombre et leur fréquence déterminent la technicité des équipements scéniques. Le public est le destinataire privilégié d'un tel équipement, mais les usagers professionnels (compagnies et artistes) et le personnel chargé des fonctions techniques doivent pouvoir y exercer dans les meilleures conditions. Le projet s'inscrit de fait au cœur d'un territoire (commune ou intercommunalité). Il s'applique en premier lieu aux besoins des habitants mais aussi à ceux, plus éloignés, qui en deviendront les usagers en raison de son attractivité. Le choix du site est déterminant et entre en relation avec la démarche sociale et urbaine de la collectivité. De plus la construction participe à la dynamique culturelle, que ce soit comme réhabilitation ou comme architecture nouvelle.
Les moyens humains et financiers et le mode de gestion constituent le fonctionnement nécessaire et adapté. La programmation des activités s'appuie sur une personne ou sur une équipe qualifiée.
Les dépenses d'investissement sont suivies des dépenses de fonctionnement pour la gestion de ce type de projet (embauches de personnel, programmation culturelle…).

Les besoins particuliers des théâtres impliquent une réflexion approfondie sur le projet et sur les modalités d'une telle démarche. Les règles de sécurité et d'accueil du public en nombre, l'accès des handicapés figurent au premier plan des contraintes à respecter. La configuration du bâtiment, mais ➡

➡ aussi le mobilier et les équipements scénotechniques (perches, projecteurs, réseaux) appellent des compétences spécifiques dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre. Les connaissances techniques seront prises en compte par des visites de salles, par des rencontres avec des professionnels et par des échanges entre l'architecte, les usagers et les responsables de la maîtrise d'ouvrage.
Tous les acteurs du projet (techniciens, compagnies, associations, programmateur, direction) doivent être associés au plus tôt dans la démarche préalable au projet et tout au long du déroulement des procédures et des travaux.
Chaque théâtre possède sa personnalité propre, mais répond à la mission particulière de faire naître l'alchimie qui lie l'artiste et le spectateur. ■

« Chercher l'esprit et le trouver, je pense que c'est la clef pour servir ce royaume d'espaces connu sous le nom de théâtre. »

Louis Kahn, architecte



Renseignements

Conseil Régional des Pays de la Loire - Affaires Culturelles et Cadre de Vie
1 rue de la Loire
44 266 Nantes cedex 2
Tél. 02.40.99.63.84
Fax. 02.40.99.63.80

Bibliographie

Actualité de la Scénographie, Éditions AS
58 rue Servan, 75 011 Paris
Tél. 01.47.00.19.52 - Fax. 01.43.55.81.94

Lieux Scéniques en France
Jean Chollet et Marcel Freydefont,
Éditions AS, 1998.

Accrochage et alimentation des appareils d'éclairage : supports et capacité électrique suffisants.

Hauteur sous perche : espace nécessaire à la mise en place des décors et moyens d'éclairage au dessus de la scène.

Passerelles : accrochage des appareils d'éclairage, accès depuis la scène, depuis la salle.

Cabine : local destiné à accueillir les techniciens aux commandes des matériels son et lumière (et cinéma), suffisamment vaste et facile d'accès.

Gradins : confort des sièges, pente suffisante pour assurer la visibilité de tous les spectateurs sur l'ensemble de l'aire de jeu.

Petite porte : circulation entre scène et salle.

Dégagements : espaces autour de l'aire de jeu pour circulations et accès des artistes.

Scène : plateau en plancher sur lambourdes.

Accès plateau : passage des éléments de décor depuis le quai de déchargement directement sur la scène.
Arrière-scène : accès aux magasins de stockage, aux loges, aux locaux annexes, au quai de déchargement.

1 espace scénique
2 salle - gradins
3 accueil - sanitaires - bar
4 administration - magasin - atelier
5 régie technique
6 loges
7 activités annexes...
△ accès public et techniques
↔ liaisons fonctionnelles
↔ circulations techniques

Coupe perspective et organigramme de principe d'un équipement scénique de base

Extrait de la plaquette *Réussir sa salle de spectacle*, Conseil Régional des Pays de la Loire, février 2001.

Hyvää päivää Suomi !*



Difficile de résumer en quelques lignes un séjour aussi dense, d'autant que la nuit polaire offre de longues journées. Le voyage débute par la découverte de la terre vue du ciel… Par le survol de la Belgique, des Pays-Bas et ses champs d'éoliennes, de l'Allemagne, de la Suède et son litoral, puis nous atterrissons dans une immense forêt de sapins et de bouleaux coincée entre mer et lacs. Les affleurements de roches granitiques aperçus tout au long du trajet en bus sont une première surprise. Nous voilà enfin arrivés en plein cœur d'Helsinki, et enchaînons immédiatement, bagage à la main, par la visite du Finlandia Hall (Palais finlandais). La finesse des lignes et les savants jeux des volumes qui génèrent des perspectives trompeuses, conjuguées à la noblesse des matériaux - marbre de Carrare, laiton, cuir, crin de cheval, bois, cuivre - associée à la qualité de la mise en œuvre font de cet édifice l'œuvre majeure du célèbre architecte finlandais, Alvar Aalto.

Outre ce long vaisseau blanc sur les rives de la baie de Töölö, Alvar Aalto est omniprésent dans la ville, sa librairie, sa maison, son atelier, le siège du groupe Stora-Enso, le restaurant Savoye, sont autant de constructions qui illustrent la richesse de sa création et comptent parmi les passages obligés pour tout amateur d'architecture. A chaque coin de rue, les boutiques, du corner des grands magasins à la boutique design branchée, proposent les vases dessinés par le maître et devenus l'emblème du design national. Le touriste éclairé qui sommeille dans chacun des membres du groupe contribue à la fortune de l'éditeur des créations finlandaises, Iittalaa.

Autre choc architectural, le Temppeliaukion kirkko, ou temple du rocher, construit en 1969 par les frères Suomalainen, au centre d'une place haute entourée d'immeubles 1920-1930. Un dialogue s'établit entre la rudesse du socle rocheux naturel, la roche maçonnée et la lumière qui baigne cet espace semi-enterré tout en jouant avec le cuivre de la coupole. Simplicité, évidence, calme, beauté des matériaux et harmonies des couleurs vouent ce lieu à la méditation architecturale et spirituelle.

La ville réserve de nombreux sujets d'étonnement : la faible circulation automobile surprend pour une capitale, même si, avec ses 550 000 habitants Helsinki peut être comparée à l'agglomération nantaise. Peut-on imaginer Paris, ou Angers aux heures de pointe, sans ces bouchons ? Le manque de soins apportés au traitement des espaces publics peut s'expliquer par l'importance accordée au confort intérieur du « chez soi » dans un pays où la belle saison ne dure que deux mois, de juin à juillet ; le peu d'arbres d'alignement résulte également de cette rudesse du climat.

La juxtaposition de quartiers d'époques et des styles divers ne fait qu'accentuer le morcellement naturel de la ville dû aux différentes baies et darses qui la composent. De très beaux immeubles de style "romantisme national" jouissent d'une vue magnifique sur le port de plaisance tandis que le centre historique et ses bâtiments officiels du XIXe voisine avec le quartier éclaté de la gare et du jardin zoologique. Après avoir découvert le nouveau quartier portuaire Ruoholahti qui fait la part belle à une architecture contemporaine audacieuse, le promeneur quitte canaux et quais pour traverser un quartier de villas début de siècle. Paradoxalement cette hétérogénéité ne nuit pas à l'appréhension de la ville.

A 30 minutes du centre-ville, le nouveau quartier de Viikki est un véritable laboratoire, urbanisme, architecture, gestion des espaces verts sont ici exclusivement conjugués avec les termes développement durable, architecture écologique, matériaux sains, gestion de l'énergie, différenciation des flux. Sur 1 100 ha, pellicules, cartes-mémoires des appareils numériques et batterie vidéo ont largement été sollicitées pour capturer le moindre détail à des fins pédagogiques pour le CAUE et quelques idées de futurs projets pour les concepteurs.

La journée est terminée, le soleil est toujours au rendez-vous, la soirée peut commencer. Une ambiance très particulière envahit la ville. Après des kilomètres, une pause bien méritée au Kapelli, restaurant favori de Sibellius, situé à l'entrée de l'Esplanade, et terrasse privilégiée pour observer les mœurs finlandaises : ici pas de demi-mesure, pinte à volonté, dans tous les sens du terme. Signalons au passage, une des spécialités locales le « finish martini » airelles, vermouth et martini, à consommer avec modération bien sûr.

Après des tentatives plus ou moins heureuses de communication en finnois-franco-anglais, on opte pour un copieux repas chez Aino ravintola, au choix : poronliha, lohi, kanaa, c'est pourquoi nous choisissons le « fish of the day »** ; la lasku fut salée.

Intermède plaisant, la parade des belles américaines, stationnées sur le port a ravi les amateurs de carrosseries, et les autres. Découverte du fort de Suomenlina dans la lumière de la nuit polaire, une ambiance étrange marque la visite de cette île, abandonnée aux "lapins-kangourous" et aux Finlandais de passage venus noyer leur mal-être dans l'alcool. A peine discernés dans la nuit, cales et vieux bateaux du chantier naval traduisent la magie d'un lieu désolé et chargé d'histoire. « Le rivage des Syrtes » n'est plus très loin … Pour tant de beauté : kiitos*** ! ■

** Bonjour Finlande !*
*** Poisson du jour dont nous ne connaîtrons jamais l'espèce !*
**** Seul mot que l'on ait pu prononcer durant ces quelques jours et qui signifie merci.*

IMAGO n°26 - Juillet 2004 Publication trimestrielle du CAUE de Maine-et-Loire - Le Tertre au Jau - 49100 ANGERS
Téléphone : 02 41 22 99 99 - Télécopie : 02 41 22 99 90
Couriel : caue49@wanadoo.fr - Site : www.caue49.com

Directeur de la publication : Bruno LETELLIER - Ont contribué à la réalisation de ce numéro : François TRÉNIT (Métamorphose), Nathalie BÉNARD (Mode d'emploi), Sandrine PROUTEAU (Porte-voix), Clarisse BODINIER (Échos du CAUE), Maeva CEGARRA et Sandrine PROUTEAU (Découverte) - Maquette : Mickaël BOUGLÉ et Manuela TERTRIN - Image de la une : Palais finlandais, architecte Alvar Aalto, Helsinki - Crédit photos : CAUE de Maine-et-Loire - Dépôt légal : juillet 2004 - Impression : Atlantique Graphic - N° ISSN : 1282-5204

